

Consomm'acteur ou Citoyen concerné ?

Dans un article récent, Marjorie Jouen et Frédérique Lorenzi¹ montrent que : *par leur développement spontané, les circuits courts² alimentaires sont devenus un enjeu dans le débat européen sur la politique agricole commune et un des maillons-clés des stratégies de valorisation territoriale qui met sous tension tous les niveaux de la gouvernance du territoire.*

Si on prend du champ en remontant le temps, on constate que la gouvernance du territoire n'a jamais cessé d'être mise sous tension par les inconvénients d'un modèle qui, tout en définissant l'agriculture par ses seules performances quantitatives, se prétend exclusif. On s'aperçoit que les institutions ont du intervenir à plusieurs reprises³, pour amortir le caractère absolu du modèle, en enrichissant l'éventail des fonctions assignées aux activités agricoles. Dès lors, l'enracinement et la multiplication de dispositifs marchands qui témoignent de la possibilité d'une petite distribution alimentaire locale, peuvent être interprétés comme la touche finale, faisant entendre aux institutions qu'aucun développement durable n'est envisageable, sans offrir à l'agriculture locale les espaces physiques et politiques à la mesure de la demande sociale réelle⁴ et, par conséquent, sans remettre sérieusement en cause le monopole de la grande distribution.

Élargir l'éventail des fonctions.

La pression des conséquences négatives du modèle productiviste se manifeste très tôt, avec le problème des "excédents"⁵ dont l'UE tente d'amoindrir l'accumulation grâce aux mesures agro-environnementales (MAE, Règlement 797/85, article 19). Tout d'abord, facultatives, en ce qui concerne la préservation de l'environnement dans des zones d'intérêt écologique et paysager, ces mesures vont devenir, rapidement, obligatoires, pour protéger les ressources d'eau potable⁶. Bien que, par leurs faibles ressources, les MAE suggèrent l'image d'une agriculture mineure pour zones marginales, leur mise en place et, surtout, l'évolution progressive de leur contenu et de leur pouvoir prescriptif met déjà en évidence que le modèle productiviste définit l'agriculture d'une façon trop réductive.

La lente "découverte" d'autres fonctions de l'activité agricole se poursuit, tout au long de la décennie, débouchant dans la loi d'orientation de 1999 qui tente de réorienter la nouvelle politique agricole commune, grâce au contrat territorial d'exploitation (CTE).

Quelle qu'ait pu être la portée concrète de ce contrat, en décrétant que l'activité agricole doit préserver les ressources naturelles, tenir compte de l'aménagement du territoire et de la qualité de vie des habitants, la loi met sa fonction économique sur le même plan que la fonction sociale⁷ et environnementale. Par ailleurs, en donnant la parole à d'autres utilisateurs de l'espace rural, elle les institue comme composantes physiologiques d'un territoire vivant, remettant en cause le rôle de

¹ "La dimension territoriale et politique des circuits courts alimentaires : représentations et enjeux dans le débat européen sur la politique agricole commune". Science, eaux & Territoires. n°13. 2014

² Quand elle est référée à une pratique collective, l'expression "*circuit court*" ne concerne pas seulement l'acte d'échange en tant que tel, mais embrasse un continuum (un *dispositif*) constitué par la fonction du producteur-vendeur, par celle de l'acheteur-consommateur, ainsi que par l'ensemble de règles établies, conjointement, pour réguler le marché qu'ils animent et pilotent de concert.

³ Impossible, ici, de passer en revue tous les éléments de cette remise en cause : il sera question seulement des deux épisodes les plus significatifs.

⁴ Favoriser l'épanouissement d'une agriculture intégrée à la vie locale qui soit portée par la demande existante, nécessite certainement la remise en cause des prétentions totalisantes du modèle de distribution dominant, sans pour autant impliquer son renversement, ni son abolition.

⁵ Pendant les années '70, les stocks de céréales et viande bovine viennent s'ajouter à ceux de beurre et de poudre de lait.

⁶ Au début des années '80, les pollutions (nitrates, pesticides), des ressources en eau potable de nombreuses collectivités pousse à chercher des remèdes (Règlements n°2328/1991 et 2078/1992); elles occupent une place importante au Sommet de la Terre (CNUED, Rio de Janeiro, 1992) et vont devenir un élément central de la politique agricole commune.

⁷ "Dimension sociale", ne signifie pas palliative, assistancielle. Au-delà de la dimension du "*care*", "fonction sociale" doit être pris au sens de socio-politique, car les alliances locales entre paysans autonomes et membres organisés de la société civile contribuent à recoudre la déchirure production-consommation, rural-urbain, protègent le tissu social, témoignant d'une conception participative de l'être-ensemble et de s'engager vers une société moins inégalitaire.

l'agriculteur en tant que gestionnaire unique du territoire⁸. D'un point de vue conceptuel, on peut dire que la page du modèle agricole productiviste commence, déjà, à être remise en question.

Le modèle agricole productiviste est le fruit d'un accouplement avec les sommets du pouvoir.

L'écriture de cette page⁹ a été dictée, à l'ensemble de la profession¹⁰, par une alliance verticale entre les jeunes du CNJA (issus de la JAC) et un pouvoir politique¹¹ plein de sympathie pour ces militants qui, tout en faisant preuve d'une grande efficacité dans la construction d'une élite professionnelle, s'accommodent de l'exode rural comme d'une nécessité¹². Bien que minoritaires au sein de la FNSEA, dès le retour de De Gaulle aux affaires, ces militants obtiennent la responsabilité des actions de conseil-développement¹³. Puis, une fois la primauté de l'exécutif solidement assise¹⁴, ils deviennent LE partenaire de la cogestion, ayant la haute main sur le développement agricole, sur l'évolution des structures (y compris sur les budgets alimentés par la taxation des productions), et sur la formation-conseil. Des dispositions complémentaires aux lois d'orientation des années '60, interdisent que des aides soient attribuées aux pluriactifs¹⁵, introduisent l'exigence de formation, d'exploitation à temps complet, d'une Surface Minimum d'Installation (SMI, qui conditionne – obligatoirement – l'affiliation à la Mutualité agricole), la création des SAFER, avec droit de préemption, perfectionnée par celle de l'indemnité viagère de départ (IVD) qui élimine les "fermes sous-développées"¹⁶ et encourage au retrait de toute une partie de la population. Pierre Coulomb et Henri Nallet ont montré¹⁷ que, hors régions de grande culture, le modèle promu par l'alliance entre experts planificateurs et CNJA a entraîné l'augmentation des intrants, des

⁸ Jacques Remy rappelle que, lors de la discussion parlementaire de la LOA, à l'Assemblée comme au Sénat, le fait qu'on veuille assigner à l'agriculture plusieurs (trois) fonctions, sans prendre soin de les hiérarchiser, a fait l'objet de virulentes contestations. (Multifonctionnalité agricole et pluralité sociale. *Aménagement et Nature* 25-36. 2000).

⁹ La page du productivisme agricole a été écrite par les "lois d'orientation" des années 60 qui organisent la professionnalisation, la spécialisation, l'intensification du travail, du capital et une gestion de l'exploitation reliée aux filières industrielles et branchée sur le marché global. Comme le souligne justement J. Dehondt (Miramap), il s'agit "d'une anomalie, imposée par volonté politique".

¹⁰ À cette époque, la FNSEA, confortée par les élections professionnelles de 1946, considère le rural comme le lieu d'une *société*, où la *population* n'a pas encore été remplacée par la *profession*. Elle réclame "le maintien du maximum d'exploitations familiales", voit dans l'exode rural une perte de substance et redoute qu'il ne se transforme en déportation. Elle préconise que la modernisation passe par le service public de "vulgarisation de masse", où les Ingénieurs des Services Agricoles offrent aux regards de l'ensemble de la population rurale la démonstration de leurs très nombreux "champs d'essai". Elle déplore que l'activité pédagogique ne vise pas à faire évoluer la masse, mais à la bouleverser, en accélérant la progression d'une élite et craint (non sans raison) que le CNJA ne s'organise en structure de pouvoir, porteuse d'une autre conception du monde rural.

¹¹ Hauts fonctionnaires modernistes et experts de la planification attendaient impatientement que l'agriculture française se mette au service de la balance commerciale, en devenant exportatrice de produits de *commodities* (sucre, blé, viande, lait), dépassant, de loin, l'autonomie alimentaire

¹² À l'époque, il est courant d'écrire que "*les campagnes recèlent 1.500.000 chômeurs technologiques déguisés, disponibles pour l'industrie et pesant sur la condition agricole*"; ou encore que "*pour maximiser la rentabilité il est indispensable de diminuer la population active agricole*", de proposer que l'agriculture devienne "*une usine généralisée*". M. Debatisse déclarait : "*Nous avons compris que les plus âgés devaient libérer la terre et que ceux qui n'ont pas de travail en agriculture devaient en trouver ailleurs*" (Table Ronde : Les leçons du passé face aux interrogations du futur. *Economie Rurale* n°184, 1988). À l'époque, René Dumont, lui même ne disait autre chose.

¹³ En 1959, un décret dessaisit les Ingénieurs des Services Agricoles du Ministère, de ce qui était, jusqu'alors, la vulgarisation de masse, pour confier la responsabilité des activités pédagogiques aux noyaux d'élite du CNJA.

¹⁴ En 1962, le référendum établit l'élection au suffrage universel direct du président de la République. En 1966, la figure de proue du CNJA devient secrétaire général de la FNSEA, pour en être élu président, en 1971.

¹⁵ Les pluriactifs ("les *cumulards*") sont accusés de manquer de "fibre syndicale", d'absorber une partie des aides de l'État, d'exercer une pression négative sur les prix des denrées. Ils sont discriminés en matière de prêts bonifiés, de primes à la vache en région de montagne, en matière d'IVD, d'imposition des bénéfices agricoles, d'inscription sur les listes électorales professionnelles et même en matière de bourses d'études; en 1976, ils sont exclus de la prime sécheresse.

¹⁶ Cette "*troisième agriculture où viennent se réfugier tous les vaincus du progrès*". Les micro-exploitations des *bricoleurs* qui joignent les deux bouts en intégrant des revenus de nature différente, sont regardés comme une "*arrière-garde passée à l'ennemi*" (A. Gueslin : Du réjeu à la tolérance : les pluriactifs agricoles face à la profession. In Garrier et Hubscher : *Entre faucilles et marteaux*. Presses universitaires de Lyon/Éditions de la Maison des sciences de l'homme 1988).

¹⁷ Grâce à l'analyse d'un grand nombre d'études départementales de l'INRA : *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*. INRA-CORDES 1980

équipements, des emprunts, qu'il a fait disparaître la grande diversité des formes de valorisation préexistantes¹⁸ et qu'il n'est viable que grâce à l'accroissement des productions hors-sol : viande, bœuf, porc, lait, aviculture de chair, destinées au marché global.

Tous se passe comme si la population rurale était soumise à une sorte de "distillation" pour en extraire le "corps pur" de l'exploitant performant et créer cet espace fonctionnalisé et homogène, où la figure socio-territoriale du paysan a laissé la place à celle, plus moderne, de l'agriculteur productiviste, porte parole unique de la "bonne agriculture" et des intérêts globaux de toute la population rurale¹⁹. On a du mal à croire que, à l'époque, personne n'ait entrevu qu'une réduction aussi massives d'actifs²⁰ entraînerait l'effondrement des structures socio-territoriales locales, la perte de savoirs, de compétences, l'effacement des liens et, même, des lieux. Le fait est que tout cela est sacrifié sans trop d'états d'âme, vu que le projet des "*jeunes agriculteurs de pointe*" promet de sortir le paysan de *sa misère sociale et culturelle*, de lui procurer un statut social comparable à celui des couches moyennes urbaines, un revenu équivalent à celui des ouvriers, d'en faire, en somme *un citoyen à part entière*. En réalité, la désintégration des communautés locales s'accompagne de l'effacement de l'autonomie et du rôle social du producteur, de son incorporation dans des filières productives et marchandes qui réduisent la pratique agricole à simple annexe de leur activité.

Et pourtant...

La perspective d'une modernisation chimique des productions alimentaires a suscité, très tôt, des fortes réticences, dans des nombreux pays. Partout, des voix autorisées de médecins, vétérinaires, agronomes, biologistes, mycologues, ingénieurs, universitaires de bonne renommée, se sont élevées pour alerter les citoyens sur les dangers sanitaires, pour expliquer aux agriculteurs les conséquences néfastes des produits chimiques sur la fertilité du sol, sur l'aggravation des maladies végétales, animales, humaines, pour illustrer les inconvénients de la délocalisation de la nourriture.

En France, aussi, ces pratiques agricoles sont dénoncées par des savants qui, dès 1952²¹, s'efforcent d'informer les consommateurs des dangers qu'elles recèlent et d'informer les paysans à propos des pratiques du sous-solage, du compostage, de la rotation des cultures, de la fertilisation organique naturelle. Après avoir quitté l'AFRAN, dont ils contestent les penchants métaphysiques et les comportements boutiquiers, un certain nombre d'entre eux constitue, en 1964, une nouvelle association européenne d'agriculture et d'hygiène biologique "*Nature et Progrès*" (N&P), *indépendante de toute doctrine, idéologie, influence commerciale et esprit de profit, ouverte à toutes les méthodes d'agriculture biologique*. Maintenant son opposition à la croisade modernisatrice de l'élite agricole alliée au pouvoir, celle-ci diffuse des informations sur les pratiques culturelles propres à préserver le tissu rural menacé par les remembrements et l'arrachage des haies et sur la revalorisation du métier de paysan, grâce à des circuits d'approvisionnement local... Toutefois, ses messages ont d'autant plus de mal à être entendus, qu'elle dispose de faibles relais sur le terrain, d'aucun lien avec la profession agricole et encore moins avec le pouvoir.

¹⁸ Sans s'en rendre compte, ils jettent les bases d'une agriculture gaspilleuse de ressources et d'énergie tout aussi dommageable pour le climat que pour la santé de la population. On a mesuré, depuis, que produire un litre de lait, en intensif, consomme 6,5 fois plus d'eau qu'en extensif ; que 1 kg. de bœuf, en intensif, avec du maïs irrigué, en consomme dix fois plus et que, pour obtenir un gramme de protéines animales il faut consommer 5 à 7 grammes de protéines végétales (jusqu'à 12 pour le bœuf !). Par ailleurs, ce modèle contribue à renverser les équilibres alimentaires traditionnels, mettant en place ce "*tout protéines animales*", pernicieux pour la santé publique (surpoids, maladies cardio-vasculaires, cancers).

¹⁹ On comprend qu'il s'agit des prémices du système agroindustriel de production et de consommation de masse, spécialisé, concentré, globalisé, financiarisé, dont le développement hégémonique est piloté par de très grandes firmes industrielles et commerciales.

²⁰ Entre 1964 et 1984, 659 000 agriculteurs ont bénéficié de l'Indemnité Viagère de Départ, 1,4 million d'hectares ont été acquis par les Safer, 12 millions d'hectares remembrés. Le dépeuplement des campagnes est tout à fait visible : de 1960 à 1975, les actifs agricoles chutent de 55%. De 1960 à 1985, 50% des exploitations ont disparu...

²¹ Réunis, au début, dans l'Association française pour la recherche de l'alimentation normale (AFRAN).

En déclenchant le mouvement de "retour à la terre", les événements de Mai 1968 changent la donne. Un nombre non négligeable de jeunes, souvent diplômés, s'éloignent du mode de vie urbain pour vivre à la campagne. Porteurs d'idées communautaires, voire libertaires, ces "néo-ruraux" réussissent à s'installer, malgré l'hostilité de l'agriculture conventionnelle, dans des pratiques simples (maraîchages, petits élevages), très éloignées de tout productivisme. L'afflux de ces nouveaux venus qui rejettent, en même temps, productivisme agricole, société de consommation et soumission aux injonctions venant du sommet, modifie la sociologie du mouvement, accentue son esprit contestataire, tout en le renforçant. Des noyaux de N&P essaient sur des nouveaux territoires, en même temps que d'autres groupements, inspirés par des principes similaires, apparaissent dans d'autres régions²².

Pendant la décennie, alors même que les hyper et les super marchés (apparus au milieu des années '60) font progresser la colonisation du territoire national, le désir de nourriture saine des urbains et le besoin de débouchés de ces nouveaux producteurs se rencontrent, faisant apparaître les premiers groupements d'achats. La vente directe de produits alimentaires pratiquée, traditionnellement, de façon informelle, dans le cadre culturellement homogène du village, laisse la place à de véritables dispositifs de circulation marchande, à gouvernance partagée, organisés explicitement sur la base de l'équité et de l'autonomie, par rapport à l'environnement économique. Les contacts urbains des nouveaux venus favorisent la multiplication rapide de ces "circuits courts", entraînant l'apparition des premiers cahiers de charge qui définissent les principes de la certification et sécurisent les échanges marchands.

On le voit : le régime de communication, la stratégie d'alliance et la perspective même de la démarche sont complètement renversées. Il n'est plus du tout question d'alliances avec quelque pouvoir que ce soit pour forger LE modèle dominant ni même, de diffuser, d'en haut, des messages savants sur les inconvénients de la modernisation. "L'ordre des choses" se modifie en partant du bas, par de petites structures locales, autonomes, capables de proliférer spontanément et à même de mobiliser les énergies nécessaires pour affirmer leur autonomie, en prenant le contrôle des activités qui sont à leur portée. Les clés de la transition, les idées et les solutions pour élaborer des synthèses d'ordre supérieur vont émerger de leurs pratiques concrètes.

Pratiquement, il s'agit de prendre appui sur ceux qui redoutent le démantèlement des solidarités paysannes, contestent l'artificialisation des productions et se méfient de la déterritorialisation des aliments... d'agrèger, là où la situation s'y prête, producteurs, transformateurs et consommateurs, pour définir, conjointement, normes de cultivation et critères de qualité de leur production alimentaire et fixer dans une Charte les principes immatériels et exigences éthiques qui empêchent l'échange commercial²³ de se soumettre à la recherche de profit. L'application du cahier de charges et le respect de la charte sont contrôlés, lors de visites des fermes, par les membres du groupe qui apprennent, au fur et à mesure, à juger du mode de production, de la qualité des produits et décident, collectivement, de l'attribution du label.

Au début des années '80, la loi d'Orientation Agricole officialise l'existence d'une "*agriculture n'utilisant pas de produits de synthèse*" dont la certification est confiée aux associations gestionnaires de marques (structures privées), qui l'attribuent en tenant compte, non seulement de

²² Sans compter Déméter (association créée à Strasbourg, en 1958, faisant partie du mouvement international de l'agriculture biodynamique qui existe depuis les années '20), on peut citer, outre à N&P, Bio Franc, Bio Plant Pac, Bio Bourgogne... La certification officielle obligatoire de 1991 les fera disparaître, leur faisant perdre leur raison d'être et leurs revenus.

²³ Loin d'être une simple collection de vœux pieux la Charte réclame le respect du tissu social et rural, la sauvegarde d'un foncier à échelle humaine, propice aux nouvelles installations, la préservation du maillage de haies, talus, boisements, adaptée aux situations géo-climatiques. Elle demande qu'on privilégie la polyculture et la polyculture-élevage, qu'on réserve au moins 5 % des surfaces aux friches (biodiversité), qu'on récupère l'eau de pluie, qu'on limite les irrigations par des cultures adaptées, qu'on favorise l'éco-construction (matériaux non-nuisants, fabrications locales, recyclage), qu'on limite déchets et emballages, qu'on veille à l'autonomie quant aux semences, aux intrants, à l'énergie, qu'on respecte la législation du travail (normes OIT). Lors de la certification, les agriculteurs s'engagent à identifier clairement les produits, à privilégier les produits de saison, la clientèle locale, les circuits courts, la relocalisation de la production dans les bassins de vie des habitants, les contacts producteurs-consommateurs, les échanges urbains-ruraux.

l'absence de produits chimiques, mais aussi des critères consignés dans leur charte. Sur cette lancée, le Ministère de l'Agriculture crée le label français AB²⁴ et ouvre une procédure d'homologation des cahiers des charges privés. Dès lors, N&P, ses groupes locaux et ceux d'une quinzaine d'autres structures privées, peuvent délivrer le label officiel, tout en le consolidant par les critères de leurs propre charte.

Cette reconnaissance renforce le pouvoir de coordination des associations qui décernent les mentions. On pense, à l'époque, qu'une voie est en train de se dégager qui va permettre la multiplication de dispositifs locaux (les réseaux gestionnaires de marque), où producteurs, transformateurs et consommateurs définiraient, conjointement, des formes d'agriculture et de commercialisation à la mesure de l'espace local. On imagine que de telles structures, valorisant la proximité géographique et la densité des liens sociaux et soumettant l'échange marchand aux principes éthiques élaborés par les acteurs eux-mêmes, exerceraient leur attraction par-delà l'alliance paysan-consommateur. Et que, de proche en proche, associations, groupements de citoyens, commerçants, décideurs et opérateurs économiques locaux, seraient entraînés dans une coévolution favorable au maintien de l'agriculture familiale et à l'organisation de chaînes alimentaires locales autonomes, fortement reliées au territoire.

Si ce n'est qu'en 1991-1992, le règlement CEE 2092/91 uniformise tous les cahiers de charge et stipule que la certification Bio ne pourra être décernée que par des organismes TIERS, agréés par l'administration, étrangers aux réseaux locaux et aux activités agricoles.

Assurément, son institutionnalisation a pleinement ouvert à l'Agriculture Bio l'accès à la circulation générale de la marchandise. En revanche, elle a stoppé net le processus dont on croyait percevoir les prémices. Non seulement, parce que, pouvant négocier le logo AB auprès de n'importe quel certificateur indépendant, beaucoup d'agriculteurs se désengagent des associations, leur causant des graves difficultés financières. Mais, surtout, parce que le rôle de coordinateur et agrégateur territorial de ces structures (même celles ayant déjà été homologuées), se dissout : le citoyen est exonéré de tout effort pour évaluer la qualité des produits et comprendre les raisons du producteur. Il n'aura d'autres sources d'information que la lecture des logos, cantonné à ce rôle de *consomm'acteur* qu'il a toujours rempli en offrant ses propres choix à l'analyse des statisticiens de la grande distribution. Ainsi, les prémices d'une entreprise capillaire d'éducation populaire qui pouvait faire de la nourriture un trait d'union entre agriculteur et société civile, sont balayées avec la même nonchalance distraite, avec laquelle le CNJA avait entériné la liquidation des communautés paysannes.

Quant à Nature & Progrès, elle ne peut que prendre acte de l'effacement des prescriptions environnementales, sociales, politiques dans les cahiers des charges officiels. Considérant que des simples normes techniques ne suffiront à préserver la bio ni de la chimie, ni du productivisme et que son introduction dans la circulation générale des marchandises l'éloignera nécessairement de la sphère citoyenne ... elle décide de quitter le circuit de la certification officielle²⁵, pour retrouver son statut de marque collective indépendante. Avec sa vingtaine de groupes locaux et ses quelques 1500 adhérents, elle poursuit sa croisade en faveur *d'une agriculture biologique durable, prenant en compte la justice sociale, la santé des habitants et de la planète*. D'autres réseaux locaux trouvent une reconversion, devenant, comme par exemple Bourgogne Bio, un "*relais régional de l'Agence Bio*".

En dessous des radars, l'insubordination prolifère.

Malgré la liquidation des structures locales qui avaient entrepris de l'organiser, de le structurer et de l'amplifier, le désir collectif d'une liaison production-consommation et d'implication dans la vie du

²⁴ Basé, pour l'essentiel, sur l'interdiction de la chimie de synthèse, mais ignorant, pratiquement, les considérations éthiques, consignées dans les chartes des différentes associations.

²⁵ À l'instar de quelques autres mentions associatives privées, existant encore telles que Simples ou Déméter...

territoire ne disparaît pas. Bien au contraire, au fur et à mesure que la grande distribution transforme la nourriture en un magma indistinct de marchandises désincarnées, des citoyens qui ne se regardent pas comme des simples consommateurs et des cultivateurs attachés à leur autonomie, construisent, spontanément, des dispositifs autonomes de commercialisation alimentaire, tout à la fois débouché indispensable pour les producteurs et source d'alimentation fiable, pour les habitants.

Aux antipodes des grandes structures de distribution, ces dispositifs, dont la gouvernance associe producteurs et consommateurs, possèdent des caractéristiques intrinsèques (proximité, connaissance, confiance) qui limitent leurs dimension économique et territoriale, tout en secrétant un contrôle social qui empêche l'échange marchand de se soumettre à la quête du profit. Surgis, autonomement, par des initiatives de base spontanées, ces dispositifs se sont maintenus, depuis plusieurs décennies, à travers les pays de toutes les parties du monde²⁶. Leurs activités ont impliqué des centaines de milliers, voire des millions, d'acteurs, tout en touchant un nombre beaucoup plus important de simples citoyens, grâce aux manifestations qu'ils organisent. Ils ont permis à une partie non négligeable de la société civile de se soustraire à la déterritorialisation de la nourriture²⁷, qu'elle ressent comme une perte d'identité, d'échapper à l'hégémonie de la grande distribution, de participer à la vie du territoire, en connaissant de près produits, producteurs et modes de culture.

Au plan d'une conception globale, la messe semble dite.

Jusqu'à présent les pouvoirs publics n'ont pas prêté suffisamment d'attention à ces dispositifs innovants autonomes, ni à la demande sociale dont ils sont l'expression.

Leur persistance et leur multiplication ont fini par retenir l'attention des institutions européennes, tout au moins au niveau des réflexions théoriques. Ces dernières semblent avoir intégré l'idée qu'une stratégie de valorisation des zones rurales doit prendre appui sur l'expansion de la demande sociale, pour dépasser le tout-productivisme; que le privilège accordé, par le modèle dominant, à la quantité, au volume, aux accroissements n'est pas compatible avec les objectifs du développement soutenable et que ce dernier requiert des formes de gestion différenciées, y compris celles adaptées à la commercialisation directe, dans un cadre local.

Ainsi le CESE (Comité économique et social européen), considérant que la reterritorialisation de l'économie et l'appropriation de la valeur ajoutée par les territoires constitue une question centrale, souligne la nécessité de favoriser la constitution d'alliances producteurs-citoyens et demande que la PAC adapte ses règles de concurrence, à fin de conforter leur présence sur le marché. De son côté, la Commission, d'ordinaire favorable à la modernisation de l'agriculture et à la rationalisation des exploitations, pour un marché unique de libre concurrence, préconise que la PAC augmente les aides aux petites exploitations, au développement des marchés locaux, des circuits directs, des plateformes logistiques qui les promeuvent, ainsi qu'à l'intensification des relations producteurs, transformateurs, consommateurs²⁸. En somme, prenant acte de leur multiplication, et de leurs

²⁶ Après avoir connu, dès les années '50-'60, un certain développement en Allemagne, Autriche, Suisse... des dispositifs de circulation marchande locale ont fait surface au Japon dans les années '60, avec le Teikei. Après avoir connu, dans les années '70, un début d'établissement en France, avec la mouvance P&C, des groupements d'achat solidaires se forment en Belgique, en même temps que naissent, en Suisse, les Jardins de Cocagne (transplantées, en 1988, en France, à partir de Besançon). Au milieu des années '80, les Community Supported Agriculture (CSA)²⁶ apparaissent aux USA et au Canada. En 1994, l'idée s'implante en Italie, où elle génère, par réplique spontanée, une multitude de Gruppi d'Acquisto Solidali (GAS) et, en 2000, elle débarque en France, où elle prend la forme des AMAP.

²⁷ Les enquêtes qualitatives montrent que ce désir est rarement absolu : préférer le jus de pommes local, n'oblige pas à renoncer aux mangues d'Inde, aux agrumes de Sicile, aux litchis de Madagascar. D'autres travaux (*Terre de liens*, Observatoire *RESOLIS*, etc...), montrent que cette sorte de demande de nourriture bio pourrait être satisfaite grâce aux surfaces disponibles dans et aux alentours des aires urbaines, même si, en raison de l'étendue et de la densité des métropoles, le ravitaillement de celles-ci nécessiterait des solutions spécifiques.

²⁸ Reste que, dans la pratique, les règles de la PAC continuent de contrarier la transmission, favorisant l'agrandissement, l'investissement, la désertification... qu'elles n'incitent pas suffisamment les conversions, avantageant seulement ceux qui pratiquent, déjà, une agriculture écologiquement et économiquement viable... Concrètement, on est encore loin de mettre en œuvre la transition agricole désormais, réclamée par la société.

avantages²⁹, l'UE affirme que les circuits courts représentent, désormais, un élément essentiel de gestion de l'espace rural et qu'ils doivent constituer un aspect important des politiques agricoles communes.

Achever l'inventaire des fonctionnalités de l'activité agricole

Si les mots ont un sens, l'affirmation que, désormais, *les circuits courts*³⁰ *mettent sous tension tous les niveaux de la gestion du territoire et doivent constituer un élément important des politiques agricoles communes*, comporte un certain nombre d'implications.

Tout d'abord, que certains niveaux de pouvoir (et non des moindres) sont, déjà, arrivés à la conclusion que le productivisme ne peut plus s'imposer comme modèle unique... que, désormais, il s'agit de trouver les voies et les moyens de son dépassement, en légitimant et en favorisant des pratiques agricoles locales différenciées qui ne se prendraient pas pour LE modèle dominant. C'est dire, aussi, qu'une agriculture tournée vers la commercialisation directe et fondée sur des choix de vie, plutôt que sur la logique de l'enrichissement, doit être légitimée, non seulement pour entretenir des zones marginales, pour conserver paysages, espèces, savoirs, produits... mais aussi, parce qu'il s'agit d'une pratique sociale au coeur du développement local, d'un catalyseur de communauté, de société, d'identité territoriale.

Par ailleurs, cela signifie que, au-delà des ressources environnementales et paysagères, au-delà de l'aménagement du territoire et de la qualité de vie des habitants, l'agriculture locale doit élargir ultérieurement le périmètre de ses fonctions, jusqu'à s'associer avec la société civile, dans la gestion de dispositifs locaux d'échange marchand, dont elles ont, conjointement, besoin. Il s'agit là, probablement, de la fonction la plus importante, dans la mesure où elle offre à l'habitant la possibilité de dépasser le rôle de *consomm'acteur*, pour assumer le rôle de citoyen concerné et permet au producteur de retrouver le sens de son travail non plus dans son intégration au continuum agroindustrie-grande distribution, mais dans la fonction centrale qu'il remplit au sein de la population de son territoire. C'est dire, aussi, qu'aucun renouvellement de la gouvernance des espaces ruraux n'est réalisable sans qu'un partage équitable de la valeur ajoutée ne soit garanti par l'une ou l'autre de ces formes que l'on nomme, sommairement, "circuits courts". À savoir, par une commercialisation gérée localement, selon ces *objectifs politiques* d'équité, participation, responsabilité, transparence, que les Chartes formalisaient et que la certification institutionnelle a liquidé.

Enfin, c'est sous-entendre qu'il ne pourra pas y avoir de renouvellement de la gouvernance des espaces ruraux et d'amélioration du sort des habitants si le seul point de rencontre possible entre le travail du producteur et la demande du citoyen devait rester celui de canaux commerciaux conçus et gérés en vue de la captation de la valeur ajoutée.

Sauf mettre en oeuvre une vaste bureaucratie et des pratiques contraignantes, imagine-t-on une grande distribution ne maximisant pas ses profits grâce aux économies d'échelle? N'encourageant pas l'agrandissement et l'industrialisation des exploitations? Se souciant de l'emploi? Renonçant à augmenter ses bénéfices, au dépens des producteurs?

C'est pourquoi, l'existence³¹ et la multiplication, en regard de la grande distribution, des "circuits courts" a une si grande importance. Cette qualification laconique ne désigne pas, seulement, des

²⁹ Les exploitations tournées vers les circuits courts, souvent, de taille modeste, sont économes de foncier, intensives en main-d'œuvre, à faible impact énergétique; elles améliorent la diversité, la sécurité, l'authenticité; elles captent plus de valeur ajoutée; elles confortent les petites entreprises locales, favorisent l'innovations, les coopérations horizontales et verticales; elles contribuent au développement des zones rurales et à la diversification de leurs économies, consolident le sentiment d'appartenance, les liaisons rural-urbain, les rapports consommateur-producteur.

³⁰ Tout comme le système agro-industriel n'est pas pensable séparément de la grande distribution, les "circuits courts", en tant que pratique collective, ne peuvent exister hors d'une alliance politique entre producteurs autonomes et toute une partie de la société civile.

³¹ En Morbihan, par exemple, les initiatives de vente directe sont disséminées sur tout le territoire du département. 75% de ses communes en comptent au moins, une, tandis que dans une trentaine d'entre elles il en existe cinq et plus (allant parfois, jusqu'à 10).

moments éphémères d'échange direct, mais correspond à de véritables dispositifs de circulation de la marchandise, où producteurs et consommateurs sont réciproquement engagés dans le fonctionnement de formes autonomes d'échange marchand.

Faisant preuve de leur viabilité économique, ces dispositifs où la transaction marchande est gouvernée par autre chose que par la quête de profit, illustrent, aux yeux de ceux qui ont du mal à imaginer des alternatives, qu'il est possible de conserver l'articulation réciproque production-transformation-consommation, que la relation producteur-consommateur peut être égalitaire, que le contrôle conjoint des acteurs locaux peut interdire à la recherche de profit de conditionner l'acte de vente-achat. Agissant comme des ferments, offrant à tout un chacun des exemples d'identification positive, ces dispositifs locaux mettent en évidence les contradictions du système, montrent que d'autres voies sont possibles, contribuant à l'évolution du sens commun et du savoir collectif. Ils constituent une remise en cause du monopole exercé par le système dominant sur l'espace rural et de sa justification constitutive : la prétendue fatalité d'une séparation entre le territoire de la production alimentaire et celui de sa consommation.

Rapprochant ceux qui recherchent un fondement éthique à l'activité économique (notamment, producteurs décidés à défendre leur autonomie et citoyens exprimant une demande d'identité territoriale), ces initiatives spontanées ont certainement contribué à maintenir vivante, dans les représentations collectives, l'image d'un lien direct production-consommation-territoire, sans laquelle l'agriculture paysanne (y compris bio) n'aurait pas réussi à se maintenir et sans laquelle les circuits courts et le "*consommer local*" n'auraient pas connu leur essor. En tout cas, ces formes pionnières de commercialisation localisée ont généré une demande croissante qui les a portés, leur a permis de se multiplier, jusqu'à en faire une réalité incontournable.

Consomm'acteur ou Citoyen concerné ?

Étroitement articulés au développement local et à la gouvernance du territoire, ces dispositifs de commercialisation autonomes sont indissociables de la proximité, de la connaissance, de la confiance, voire de quelque personnalité singulière. Vouloir les instituer par des mesures bureaucratiques, descendant du sommet, contredirait leur nature intime et ne pourrait que les dévoyer. Sans doute, le territoire local, défini par les conditions de vie et les liaisons sociales, est le plus favorable à leur gestation, par des initiatives spontanées de base. Dans un tel cadre, les acteurs de la société civile sont à même de repérer et mobiliser les énergies nécessaires pour transformer ceux des segments de vie collective qui sont à leur portée.

Quant aux collectivités territoriales, tout en n'étant pas spécialement qualifiées pour en commander la naissance, elles disposent tout à fait des moyens nécessaires pour en aménager les contextes, pour faciliter leur fonctionnement³² et leur multiplication, à condition, bien sûr, qu'elles prêtent attention aux enjeux de société et au désir de participation des acteurs locaux.

La commune peut agir, tout d'abord, au moment où elle délimite les zones agricoles. Au cas où du foncier viendrait à se libérer, s'il s'agit d'installer des agriculteurs bio, elle peut, aussi, utiliser son droit de préemption. Par ailleurs, en prenant en main directement la restauration collective, elle peut exercer une influence sur la production et la consommation locales³³; enfin, rien ne lui interdit de faciliter la mise en place de structures d'échange commercial.

Si on y ajoute la trentaine d'AMAP existantes, on constate que presque chaque commune (plus de 80%) accueille une forme de commercialisation alimentaire directe, tout à fait indépendante de la grande distribution.

³² Faire en sorte que le territoire local développe une capacité marchande autonome, à la mesure de la demande réelle, permet d'éviter que les grands grossistes, qui, déjà, trustent la récolte et la distribution alimentaire (fût-elle bio) sur plusieurs dizaines de départements (voire la France entière), ne viennent jouer les intermédiaires, dans l'espace restreint de ces marchés locaux, conditionnant aussi bien les pratiques de production que le partage de la valeur. (C'est le cas, par exemple, du groupement Le Saint, qui monopolise les achats et les ventes d'une trentaine de départements de l'Ouest et fait partie de la Coopérative Vivalya, dont le siège est à Rungis).

³³ À l'aide des fonds DETR et d'une avec une TVA au taux réduit sur des produits bio-locaux, au lieu d'en déléguer la responsabilité à des entreprises guidées par le souci de profit.

La Région, de son côté, peut assembler des financements d'origines diverses³⁴, pour soutenir des systèmes agricoles plus autonomes, plus économes, plus riches en valeur ajoutée... pour proposer des contrats d'installation et de transmission, propres à freiner l'agrandissement des fermes et la spéculation foncière.

C'est dire que cette partie de la population qui se dépense pour faire de l'alimentation un trait d'union entre cultivateurs et citoyens, qui déplore la prise en otage de sa nourriture par l'agriculture conventionnelle et récuse le modèle agricole dominant, est en droit –et même en devoir– d'interpeller ses élus, quant à la mise en œuvre trop parcimonieuse des moyens disponibles pour renouveler la gouvernance du territoire et pour consolider le rapport que son agriculture entretient avec ses habitants.

On le voit : le tête à tête "*Producteur-Consommateur*" est trop exigü pour une problématique qui englobe les choix des décideurs locaux. Il en va de même du grand nombre d'initiatives qui se développent autour de l'expansion de la bio, visant à informer le public sur ses avantages. Sans doute, nombre de consommateurs lambda vont être convertis, faisant augmenter le nombre de "*consomm'acteurs*" qui "*votent avec leur caddy*"³⁵. Cependant, tout en drainant une partie très importante des énergies militantes disponibles, ces actions de communication et de pédagogie n'appréhendent la nourriture que du point de vue du comportement et de l'alimentation du consommateur. Si toute cette effervescence ne s'accompagnait pas d'efforts équivalents pour défendre le sort des producteurs, pour réclamer une structure foncière adaptée à une agriculture nourrissant les habitants du lieu et pour mettre en place des dispositifs marchands autonomes, indispensables à l'autonomie des uns et des autres... elle pourrait n'aboutir qu'à la consolidation de la grande distribution qui attend, déjà, avec impatience³⁶, que ce nouveau marché devienne suffisamment "porteur", et qui n'aura pas de mal à favoriser l'industrialisation des monocultures bio, produisant à bas prix, quitte à délocaliser tout le délocalisable et à obtenir l'évolution des labels. On dirait que les enjeux réels engagent le "*consomm'acteur*" individuel à dépasser son souci de nourriture saine, pour devenir "*citoyen concerné*" par des processus collectifs, promoteur d'agrégation entre groupes aux idéaux analogues, investi dans la construction d'une alliance politique entre citoyens qui ne se prennent pas seulement pour des consommateurs et producteurs autonomes. Dans ce nouveau rôle, il faudra que cet expert en décodage de logos et choix de marques, complète ses connaissances par celles concernant la situation du producteur autonome, les arbitrages locaux, trop souvent favorables au productivisme, les opacités de gestion foncière, l'utilisation des normes administratives pour décourager les installations non canoniques... Armé d'une information solide, il pourra, alors, contribuer à l'expression des aspirations de tous ceux qui, au sein de la société civile de leur territoire, préconisent le maintien (et la restauration) d'une structure foncière propice à la petite production paysanne et la reconnaissance de dispositifs locaux d'échanges marchands autonomes. Émanant de la société civile, de telles revendications exerceraient une pression sur les "pouvoirs" des différents niveaux qu'ils pourraient ignorer bien plus difficilement que si elles n'étaient le fait que d'une corporation particulière.

Thomas Regazzola
septembre 2018

³⁴ Fonds propres loco-régionaux, partie des fonds FEADER (gérés avec les chambres d'agriculture), fonds liés à la protection de l'eau (agences de l'eau). Ces ressources peuvent être gérées selon la règle du doublement des aides européennes.

³⁵ En offrant à l'analyse des statisticiens-marketing les choix qu'il opère dans les rayons du supermarchés, le client-acheteur a toujours été "*consomm'acteur*", a toujours rempli le rôle d'indicateur des consommations. Aujourd'hui, son attirance pour les produits bio continue d'être décortiquée, très attentivement, par la grande distribution.

³⁶ Voir, à ce propos : http://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-6275_fr.html